



# Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

## Procès-Verbal n° 15

Réunion du :	<b>Mardi 21 décembre 2021</b>
Présidence :	<b>M. Guy BOUCHON</b>
Secrétaire :	<b>M. Yves FRACHET</b>
Assiste à la réunion :	<b>Mme Cathy DARDON</b>

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### ORDRE DU JOUR

- Informations
- Correspondance
- Reports de rencontres
- Traitement des feuilles de match
- Désidérata

### INFORMATIONS

#### **\* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE**

**Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.**

**En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :**

**Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90  
- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.**

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.



Voici quelques rappels en matière d'usage de la Feuille de Match informatisée, à destination notamment des nouveaux dirigeants de clubs amenés à utiliser la FMI pour la première fois.

## 1. NOUVELLE VERSION

Nouvelle version 3.9.0.0 de la FMI à télécharger sur [Play store](#) et [Apple store](#).

Ces versions prennent notamment en compte l'évolution permettant d'attribuer des avertissements et des exclusions aux personnes présentes sur le banc.

## 2. CONFIGURATION DES UTILISATEURS

**Pour les compétitions régionales et départementales : La case « compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions doit être cochée.**

**Le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé en début de saison. Les correspondants FOOTCLUBS des clubs doivent donc vérifier obligatoirement le bon paramétrage des comptes des utilisateurs de la FMI avant les premiers matchs :**

**Profil/Gestionnaire feuille de match informatisée/Equipes affectées**

## 3. MOT DE PASSE

Les mots de passe de l'ensemble des utilisateurs FOOTCLUBS ont été réinitialisés en début de saison. Chaque utilisateur, étant amené à utiliser la FMI, doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à FOOTCLUBS : en se connectant à FOOTCLUBS (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

## 4. PREPARATION DES EQUIPES

### L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) UNIQUEMENT.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

## 5. RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH

### UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe RECEVANTE :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.

### IMPORTANT :

- L'équipe RECEVANTE est en charge de la FMI et c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club RECEVANT n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements,
- **Pour en savoir +, un guide est à votre disposition : GUIDE D'UTILISATION**

### CONSEILS

Afin d'éviter des blocages et des lenteurs, nous vous conseillons, de temps en temps, de **VIDER « LE CACHE »** que vous trouverez dans la rubrique paramètres de la tablette.

Nous vous conseillons également de supprimer l'application FMI sur la tablette et de la réinstaller.

*De même, pour éviter des amendes inutiles, il est conseillé au dirigeant du club RECEVANT, responsable de la tablette de :*



1/Vérifier que l'arbitre a bien clôturé la rencontre.

2/Effectuer un partage de connexion avec son smartphone et transmettre la Feuille de match immédiatement ;

**Sachant que la FMI devra être transmise, au plus tard, le lendemain de la rencontre, avant 24h00.**

## FORFAIT GENERAL

### **FORFAIT GENERAL**

#### **SENIORS A 8 POULE B : SC TOURVES**

*Le club n'a effectué aucun match de championnat*

## CORRESPONDANCE

- **SPORTING CLUB DE TOULON** : Informant de cas contact au sein de son équipe féminine Seniors à 11 et demande de reporter le match C/ BRIGNOLES prévu le 19.12.2021. Vu l'accord du Club AS BRIGNOLES, la commission dit match à jouer avant le 06.02.2022.

- **U.S DU VAL D'ISOLE** : Informant d'un cas COVID au sein de son équipe féminine Seniors à 8 et demande le report du match C/ STY CYR prévu le 19.12.2021. La Commission dit match à jouer avant le 06.02.2022.

- **O. ST MAXIMIN** : Demande le report du match Séniors à 8 Poule D2 du 19.12.2021 c/ PIGNANS au 06.02.2022. Manque accord écrit du club adverse.

## REPORT DE MATCHS

### **A jouer le 05 janvier 2022**

#### **U15F Poule B :**

FREJUS ST RAPHAEL / ST MAXIMIN du 04.12.2021

### **A jouer le 30 janvier 2022**

#### **Séniors à 11 :**

AS BRIGNOLES / ASPTT HYERES du 10.10.2021

### **A jouer le 06 février 2022**

#### **Séniors à 11 :**

AS BRIGNOLES / SPORTING CLUB DE TOULON du 19.12.2021

#### **Séniors à 8 Poule D1**

ES LORGUES / U.A LA VALETTE du 19.12.2021

ST CYR AS/ US VAL D'ISOLE du 19.12.2021

#### **Séniors à 8 Poule D2**

ASPTT TOULON/PAYS DE FAYENCE du 19/12/2021

### **A jouer AVANT le 06 février 2022**

#### **U15F Poule B**

ES LORGUES / AS BRIGNOLES du 15.12.2021

#### **Séniors à 8 Poule D2**

ASPTT TOULON / FC PAYS DE FAYENCE du 19.12.2021



## DOSSIERS TRANSMIS EN C.S.R.

### U15F Poule B

EFC SEYNOIS ETS / ST-MAXIMIN du 18.12.2021

### U15F Poule B

AS LES VALLONS / ET. S LORGUES du 04.12.2021

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

### 1<sup>ème</sup> parution

### U15F Poule B

PUGET/LES VALLONS du 18/12/2021 (53445.2)

LORGUES/FREJUS ST RAPHAEL du 18/12/2021 (53447.2)

### 2<sup>ème</sup> parution

### Séniors à 8 Poule D2 :

FC PUGETOIS 1 / O.ST MAXIMIN 1 du 12/12/2021 (55234.1)

## QUI PEUT JOUER ?

### Séniors F à 11 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 3 joueuses U17F surclassées – 3 joueuses U16F surclassées

Nombre de mutés : 6 dont 2 Hors période

### Séniors F à 8 :

Ouverts aux Séniors - U20F – U19F – U18F – 4 joueuses U17F surclassées dont 1 seule U16F

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

### Championnat U15F à 8 :

Ouverts aux U15F – U14F – 3 joueuses U13F surclassées

Nombre de mutés : 4 dont 2 Hors période

## DESIDERATA

### Clubs ne pouvant jouer que le dimanche

### Séniors F à 8 :

ROQUEBRUNE -US VAL ISSOLE – PIGNANS

### Clubs ne pouvant jouer que le samedi

### U15F à 8 :

LORGUES



District du Var de Football



---

**La Commission des activités sportives Féminines vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année**

---

*Prochaine réunion  
Jeudi 06 janvier 2022*

**Le Président : Guy BOUCHON  
Le Secrétaire de séance : Yves FRACHET**